

**Extraits du compte rendu de la Réunion du Conseil municipal  
du 7 Mars 2022 à 20 heures  
à la Salle Jean Rostand à Lorette**



**PRESENTS :**

M. TARDY Gérard, MME VERGER Eliane, M. VINCENT Pierre, MME BONNARD Joëlle, M. SEGUIN Joseph, M. RAIA Gilles, M. POINAS Christophe, MME ORIOL Evelyne, M. GAMON Gérard, MME CELIBERT Marcelle, MME VERGNAUD Evelyne, M. LETO Francesco, MME BERTOMEU Delphine, MME PELARDY Patricia, M. MATHIVET Thierry, MME FAYELLE Chantal, M. RICCI Patrick, M. PORTALLIER Lionnel, M. LEQUEUX Julien, M. DI GUSTO Dominique, MME ACAR Yaren.

**ABSENTS / EXCUSES :**

MME FAUCOUIT Marie-Claire, M. BAILLY Camille, MME BREGAIN Patricia, MME PINTACORONA Anna, M. MASSON Dominique, MME GASSA Amelle.

**PROCURATIONS DE :**

MME FAUCOUIT Marie-Claire à MME BONNARD Joëlle  
M. BAILLY Camille à M. RAIA Gilles  
MME BREGAIN Patricia à MME VERGNAUD Evelyne  
M. MASSON Dominique à MME VERGER Eliane  
MME GASSA Amelle à M. DI GUSTO Dominique

*Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 27 Janvier 2022.*

*Il est approuvé à la majorité des membres présents.*

*Votes « contre » de Julien LEQUEUX, Amelle GASSA, Dominique DI GUSTO, Yaren ACAR.*

*Il est désigné un secrétaire de séance : Mme Delphine BERTOMEU qui accepte cette mission.*



**2022-03-18- DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal délibère sur les orientations qu'il entend donner à l'action communale pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

4 contre : M. LEQUEUX Julien ; MME GASSA Amelle ; M. DI GUSTO Dominique ; MME ACAR Yaren

**2022-03-19- ETAT : MONTANT DES INDEMNITES D'ELUS VERSEES EN 2021**

Le Conseil Municipal en prend acte.

**2022-03-20- DEBAT ANNUEL SUR L'EXERCICE 2021 DU DROIT DE FORMATION DES ELUS**

Avant d'ouvrir le débat, Monsieur le Maire vous propose donc :

- 1) De maintenir en l'état les dispositions de la délibération adoptée le 20 juillet 2020, jusqu'au prochain renouvellement des mandats ;
- 2) De le mandater pour en assurer l'application.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

**2022-03-21- RENOUVELLEMENT ADHESION A DIVERS ORGANISMES – 2022**

Monsieur le Maire vous propose de renouveler les adhésions aux organismes pour l'année 2022 et de régler les cotisations afférentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.



Monsieur le Maire vous propose :

- 1) D'accepter la proposition d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de gestion de la Loire à compter du 1er janvier 2020, pour une durée de 4 ans aux conditions suivantes :
  - Agents permanents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la CNRACL :
  - Risques garantis : décès, accident de service et maladie imputable au service
  - Conditions : décès (taux de 0,15 %), accident de service (taux à 0,62% - franchise de 30 jours)
  - Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL et contractuels de droit public :
  - Risques garantis : néant
- 2) D'accepter la proposition d'assistance du Centre de gestion de la Loire durant la mise en œuvre et l'exécution du contrat de manière forfaitaire, selon la formule de calcul proposée en participant aux frais de gestion ainsi créés (conformément à la délibération du CDG42 2019-03-20/10 du 20 mars 2019).
- 3) De l'autoriser à signer les certificats d'adhésion en résultant.
- 4) D'imputer les dépenses au budget général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

#### 2022-03-23- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DE LA MAISON DES TRESSES ET LACETS

Monsieur le Maire vous propose d'accéder à cette requête, et donc de :

- 1) Attribuer à l'association la Maison des Tresses et Lacets, une subvention exceptionnelle de 600 euros au regard de la baisse des recettes du Musée qu'elle gère, liée à la sous-fréquentation de celui-ci pendant la crise sanitaire.
- 2) Imputer la dépense, au budget général de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

4 abstentions : M. LEQUEUX Julien ; MME GASSA Amelle ; M. DI GUSTO Dominique ; MME ACAR Yaren

Ne prend pas part au vote : MME VERGER Eliane

#### 2022-03-24- DEMANDE DE SUBVENTIONS A L'ETAT : CAPTEURS DE CO2

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) De solliciter une subvention de l'ordre de 3 024 € à l'Etat pour l'achat de capteurs CO2 pour équiper les écoles publiques et les bâtiments municipaux accueillant les enfants dans le temps du périscolaire.
- 2) D'imputer la recette au budget général de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

#### 2022-03-25- VIDEOPROTECTION : FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION : APPEL A PROJET 2022 ET REGION AUVERGNE RHONE ALPES

Monsieur le Maire vous propose de répondre à ces deux appels à projet et vous demande donc de l'autoriser à solliciter une subvention de l'ordre de 80% maximum du coût hors taxe de l'opération, auprès de l'Etat au titre du fonds interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation pour l'année 2022 et de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du fonds « installer la vidéoprotection aux abords des lycées et sur les espaces publics » pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

3 contres : MME GASSA Amelle ; M. DI GUSTO Dominique ; MME ACAR Yaren

1 abstention : M. LEQUEUX Julien

#### 2022-03-26- DOSSIER PROGRAMME DE TRAVAUX PLURIANNUELS MEDIATHEQUE ET RESTAURANT SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire vous propose de déposer pour l'ensemble de ce projet, un dossier de subvention à Saint Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance métropolitain équivalent à 50% du reste à charge pour la Commune (déduction faite des subventions obtenues), ainsi qu'à l'ensemble des cofinanceurs potentiels (CAF, DRAC, Etat).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

1 abstention : M. LEQUEUX Julien

2022-03-27- DOSSIER PROGRAMME DE TRAVAUX PLURIANNUELS AMENAGEMENT PARC LOUIS ARAGON ET EXTENSION DU LOCAL PETANQUE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire vous propose de déposer pour l'ensemble de ce projet, un dossier de subvention à Saint Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance métropolitain équivalent à 50% du reste à charge pour la Commune (déduction faite des subventions obtenues) et qu'à l'Etat au titre de la DETR-DSIL 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

1 abstention : M. LEQUEUX Julien

Ne prend pas part au vote : MME PELARDY Patricia

2022-03-28- DOSSIER TOITURE DU POLE JEUNESSE : DEMANDE DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES – DETR 2022

Monsieur le Maire vous invite de ce fait à l'autoriser à déposer une demande de subventions au titre de la dotation DETR-DSIL 2022 pour le projet de remplacement de la toiture du Pôle Jeunesse en vue de réaliser des économies d'énergie, dont le montant total de l'opération se chiffre à 116 989 € HT, maîtrise d'œuvre inclus ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2022-03-29- REMBOURSEMENT LOYER – BOX N°2- 87 RUE JEAN JAURES

Monsieur le Maire vous propose d'accéder à la requête de l'un des locataires de la Ville et de ne pas émettre de loyers pendant la période d'inutilisation du box communal n°2 situé 87 rue Jean Jaurès. Le calcul des loyers déduits sera opéré au prorata réel du dérangement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2022-03-30- REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR L'ASSOCIATION JARDINS FAMILIAUX

Monsieur le Maire vous demande à l'autoriser à émettre un titre à l'attention de l'association les Jardins Familiaux pour le remboursement des frais engagés par la Ville pour cette dépense (vanne de sectionnement), soit la somme de 343, 20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

4 abstentions : M. LEQUEUX Julien ; MME GASSA Amelle ; M. DI GUSTO Dominique ; MME ACAR Yaren

2022-03-31- CONVENTION D'HABILITATION ET DE PARTENARIAT AVEC LA CAF : REALISATION DE DIAGNOSTICS VERIFIANT LES CRITERES DE DECENCE DU LOGEMENT (2022-2024)

Monsieur le Maire vous propose de :

- 1) Approuver la nouvelle convention d'habilitation et de partenariat pour la réalisation de diagnostics vérifiant les critères de décence du logement à intervenir entre la Ville de Lorette et la Caisse d'allocations familiales de la Loire à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de trois ans ;
- 2) L'autoriser lui ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2022-03-32- PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT GIER ONDAINE SAINT-ETIENNE SUD

Aussi, même si cette démarche demeure très floue à ce jour, Monsieur le Maire vous propose de :

- 1) prendre acte du contrat initial du Projet Partenarial d'Aménagement Gier/Ondaine/Saint-Etienne Sud ;
- 2) prendre acte des éléments de projets et d'orientation d'aménagement stabilisés fin 2021 ;
- 3) valider l'avenant n°1 au contrat de Projet partenarial d'aménagement Gier Ondaine Saint-Etienne Sud et l'adhésion de la Ville de Lorette à ce contrat ;
- 4) l'autoriser ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à le signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2022-03-33- COMPTE RENDU DE DELEGATION DE POUVOIRS

Le Conseil Municipal en prend acte.

*Il est vingt-deux heures*

*La séance est levée.*

*Le Maire,*

*Gérard TARDY*

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gérard Tardy', is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Lons' and '42450 (Lons)'. The signature is written in a cursive style and extends to the right of the stamp.